

Bonjour

J'ai découvert votre site internet ces jours-ci.

J'y ai appris plein de choses intéressantes comme par exemple le principe de fonctionnement actuel et passé de l'ouvrage de franchissement du Libron. Ou bien le tunnel qui relie les versants Seine et Rhône.

Mais l'objet principal de mon courriel concerne le convoyage du bateau AKWABA du 26 décembre 2017 au 6 janvier 2018.

Vous avez fait escale à Port Lauragais. C'est un endroit très agréable. J'y exploite mon entreprise artisanale NaviCanal depuis 2009.

Histoire de Port Lauragais :

- Construit il y a 40 ans (début années 80) pour servir de décor à l'aire de repos de l'A61 qui porte ce nom.

- Jusqu'en 2009 Autoroutes du Sud de la France (ASF) prend les cotisations des très rare touristes qui font escale seulement quelques heures. Ces touristes sont effrayés de passer la nuit dans un endroit aussi lugubre. Les mousses et lichens envahissent les pontons, certaines planches sont en partie arrachées. Seuls deux bateaux dont un totalement abandonné et l'autre en ruine sont amarrés près de la rampe de mise à l'eau.

- En 2007 alors que j'exploitais mes bateaux à RAMONVILLE PORT-SUD, j'ai été sollicité par ASF afin d'étudier une installation de ma base à Port Lauragais afin de dynamiser le port.

- En janvier 2009, j'ai donc transféré ma base à Port Lauragais.

La présence de mes dix bateaux a tout de suite attiré des particuliers et des touristes en escale. J'assurais alors avec mon équipe l'accueil des bateaux de façon bénévole. Chaque fois que cela était nécessaire, je faisais le tour des pontons avec un seau et un balai-brosse pour éliminer les déjections des canards ...

- En 2012, attirés par l'appât du gain, CEPP (VEOLIA) a obtenu la concession sans que je sois informé de l'appel d'offres préalable.

Le capitaine restant enfermé dans la péniche qui lui servait de capitainerie, c'est encore l'équipe NaviCanal qui accueillait les bateaux de passage en les aidant à s'amarrer. En effet le vent souffle souvent à Port Lauragais et l'amarrage n'est pas toujours chose facile.

- En 2015, Nicols s'installe comme une fleur à Port Lauragais. Comme la place manque, les plaisanciers privés sont priés d'aller voir ailleurs. C'est pourquoi seuls un ou deux bateaux sont autorisés à rester plus d'un mois. Bien sûr, cela n'est pas officiel.

- En 2016, Nicols devient sous-traitant de CEPP. Ce n'est pas pour cela que l'accueil des bateaux s'améliore. NaviCanal continue à fournir son tuyau d'alimentation en eau toujours prêt pour les visiteurs. Le soir quand tout le monde est parti, c'est encore moi qui sers de guide. Car j'habite sur un bateau dans le port.

Aujourd'hui, Nicols gère le port et il n'y a plus ou très rarement des plaisanciers privés en stationnement de longue durée.

Lors de votre passage, c'était l'hiver. En hiver, je transfère mes bateaux à Castelsarrasin pour les travaux de maintenance.

Je ne passe à Port Lauragais qu'environ une fois par mois pour vérifier l'état des bateaux restants. En effet, j'ai pu constater que les bateaux de particuliers restés en hivernage n'avaient fait l'objet d'aucune attention de la part de Nicols dont les agents étaient là tous les jours. J'ai plusieurs fois repris les amarrages de ces bateaux.

Vous avez certainement constaté que mes bateaux étaient amarrés de façon à accepter des variations de niveau sans subir de dommages. Ni s'entrechoquer. D'où les distances entre eux.

Vous avez certainement constaté que Nicols carénait ses bateaux en toute illégalité sans respecter les réglementations suivantes:

- le RGP de la navigation intérieure, Article R. 4241-62
- le Code de l'Environnement, article L 216-6
- la directive européenne 2000/59/CE
- le code des ports maritimes, décret 93-726
- la réponse à la question écrite n°13237 publiée dans le JO SENAT du 29 avril 2010

Le Chantier Fluvial de Castelsarrasin est conforme à ces exigences environnementales.

Je vous épargnerai la liste des faveurs dont Nicols bénéficie créant ainsi une concurrence déloyale.

Si j'avais été là, j'aurais déplacé mes bateaux pour vous accueillir au mieux et nous aurions sûrement longuement discuté de nos expériences.

Vous comprendrez alors pourquoi je suis surpris de lire ce que vous avez écrit sur votre site à mon sujet.

Il n'est pas nécessaire d'affaiblir les artisans qui doivent se battre contre des grands groupes dont la multiplicité des activités fausse la concurrence.

Les internautes pourraient croire que je suis un vilain petit canard, même si comme tout un chacun, j'ai mes défauts.

A l'occasion de se rencontrer à Port Lauragais en été ou à Castelsarrasin en hiver.

Sincères salutations.

Jean-Marc CABOT

NaviCanal.com